

Échantillon de semences aux fins de vérification des variétés en 2025 et procédures liées à l'envoi du Formulaire 50

L'Agence canadienne d'inspection des aliments (ACIA) administre le Programme de vérification des variétés, une vérification qui soutient l'intégrité du système de certification des semences du Canada. Ce programme confirme que les échantillons de semences de générations supérieures sont conformes à la pureté variétale et qu'elles sont bel et bien ce qu'elles prétendent être.

Chaque année, des échantillons de semences sont recueillis à la grandeur du pays et ensemencés à l'Unité de la science des semences à Nepean, en Ontario. Les techniciens de l'ACIA comparent les caractéristiques observables des plants à la description officielle de la variété du sélectionneur et aux plants des parcelles adjacentes cultivées à partir de l'échantillon de référence officiel de semences du sélectionneur afin d'en vérifier l'identité variétale.

Envoi de votre échantillon de semences

L'ACPS **distribuera des sacs d'échantillons de semences en août et en septembre** aux producteurs de parcelles Probation, de parcelles Select ou de parcelles Fondation (à pollinisation libre).

Exigences relatives à l'échantillonnage :

- Envoyer **un échantillon par variété** (cultures Select ou Fondation à pollinisation libre)
- Envoyer **un échantillon par parcelle Probation**

Instructions relatives à l'étiquetage :

- Remplir **tous les champs** sur l'étiquette de l'échantillon de semences
- Inscrire **tous les numéros de séquence** si l'échantillon comprend de multiples séquences
- **Un échantillonnage et un étiquetage exacts** sont essentiels, les erreurs peuvent retarder la certification

Lignes directrices en matière de qualité :

- Fournir des échantillons **propres, non traités et secs**
- Tamiser ou conditionner manuellement la semence afin de **retirer les graines de mauvaises herbes et les débris**
- L'humidité peut entraîner la dégradation ou la germination—**assécher complètement**

Taille minimale de l'échantillon :

- Cultures d'espèces à grosses graines (p. ex., céréales, maïs et haricots) : **450 g (1 lb)**
- Cultures d'espèces à petites graines : **100 g (3,5 oz)**

Conseils pour l'emballage :

- **Bien sceller les sacs** afin de prévenir les fuites
- **Coller les enveloppes avec du ruban adhésif** et combler les espaces vides dans les boîtes
- **Les échantillons endommagés** pourraient nécessiter un nouvel envoi
- **Ne pas sceller de semences dans des sacs de plastique** puisque cela peut nuire à la germination

Dates limites :

- **Cultures annuelles** : 15 février
- **Céréales d'hiver** : 15 août

*REMARQUE : Les échantillons envoyés en retard pourraient rater la période d'analyse et retarder les décisions de certification. Les échantillons en retard devraient quand même être envoyés le plus tôt possible puisqu'ils pourraient toujours être inclus. **Si les échantillons ne sont pas analysés, tout enjeu relatif à la pureté ou l'identité variétales pourrait ne pas être identifié à temps pour prévenir des problèmes en aval.***

Où faire parvenir vos échantillons de semences :

Unité de la science des semences de l'ACIA
Agence canadienne d'inspection des aliments
3851, chemin Fallowfield, édifice 210
Nepean ON K2J 4S1

Merci d'aider à garder le système de semences du Canada fort!

Envoi du Formulaire 50 (Rapport sur la production de parcelles)

- Un **Formulaire 50 par variété** est exigé
- Envoyer **après la récolte** ou au moment de l'envoi des échantillons
- **Présenter en ligne** dans CertiSem

Remarque :

- **NE FAITES PAS** parvenir à l'ACIA le Formulaire 50 avec votre échantillon de semences – cela retardera voter certificat de culture
- L'ACPS propose **d'éliminer l'exigence du Formulaire 50 pour 2026.**

Besoin d'aide?

Pour toute question ou si vous avez besoin d'aide, veuillez communiquer avec nous à l'adresse support@seedgrowers.ca ou par téléphone au numéro 613-236-0497, poste 9903.

Au sujet du Programme de vérification des variétés de l'ACIA

Le Programme de vérification des variétés existe depuis des décennies et sert de contrôle de la qualité pour le système de certification des semences du Canada. Combiné aux normes et processus de certification des semences de l'ACPS, ce programme donne l'assurance que la semence Certifiée est conforme aux assertions sur le plan variétal, offrant aux agriculteurs la confiance qu'ils achètent une semence de grande qualité vérifiée par une tierce partie.

Chaque année, le laboratoire Fallowfield de l'ACIA produit plus de 1 500 échantillons de semences dans plus de 20 espèces. Les échantillons sont ensemencés dans des parcelles de vérification des variétés le long de parcelles de référence ensemencées avec des semences du sélectionneur de la même variété. Tout au long de la saison, les techniciens de l'Unité de la science des semences de l'ACIA évaluent les plants pour déceler des différences visuelles, les comparant à la parcelle de contrôle de référence et aux descriptions officielles des variétés.



Figure 1 : Échantillons de vérification des semences qui ont été reçus, ensemencés et produits aux fins d'analyse

Que survient-il si des problèmes sont recensés?

Le Programme de vérification des variétés n'est pas un outil d'application de la réglementation – sa fonction première est d'évaluer l'efficacité du système de certification des semences. Toutefois, si l'ACIA constate des problèmes importants concernant la pureté ou l'identité variétales (par exemple, une quantité élevée de hors-types, ou une variété différente), elle peut :

- communiquer avec le producteur pour obtenir de plus amples renseignements
- demander des échantillons de suivi pour une culture supplémentaire
- informer l'ACPS des constatations, ce qui peut avoir une incidence sur les décisions de certification des cultures
- envoyer une lettre de notification des résultats au producteur et aux parties pertinentes

Remarque importante : Dans les cas de préoccupations graves relativement à la pureté ou l'identité variétales, les résultats pourraient être retardés d'une période pouvant atteindre deux ans quant au type de culture puisque la culture d'échantillons de suivi prend du temps.

Pourquoi ce programme est-il important?

Le Programme de vérification des variétés sert de contrôle de la santé du système de semences pédigrées du Canada pour :

- déceler tôt les problèmes lors du processus de multiplication des semences, lorsque les quantités de semences sont encore petites
- prévenir des problèmes futurs qui pourraient avoir une incidence sur la qualité et la certification des semences
- appuyer la participation du Canada aux Systèmes de semences de l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE), assurant ainsi la conformité aux exigences internationales en matière d'exportation de semences

Pour de plus amples renseignements, consultez la page Web de Q et R du Programme de vérification des variétés de l'ACIA à l'adresse : <https://tinyurl.com/Q-A-Variety-Verification>